

Le Fonds monétaire international et le Tiers-Monde, l'Afrique... et la dette

Michel Lelart

Volume 19, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702340ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702340ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lelart, M. (1988). Le Fonds monétaire international et le Tiers-Monde, l'Afrique... et la dette. *Études internationales*, 19(2), 335–343.
<https://doi.org/10.7202/702340ar>

LIVRES

1. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

Le fonds monétaire international, le tiers monde, l'Afrique... et la dette*

Michel LELART**

L'intervention du Fonds Monétaire International dans les pays en voie de développement est autant discutée dans les milieux académiques, qu'elle est critiquée par les pays concernés. Le Fonds s'efforce de justifier son analyse et la nature des mesures qu'il recommande tandis qu'en Égypte, en Jamaïque, en Turquie, la population descend dans la rue, des ministres sont remplacés, des élections sont organisées.

L'endettement excessif de la plupart des pays en voie de développement a renforcé le rôle du Fonds en même temps que les critiques dont il est l'objet. Les pays les plus endettés quantitativement et les plus engagés envers les banques étant ceux d'Amérique latine, c'est dans ces pays que ces critiques se sont récemment focalisées. Pour être moins fortement dénoncée, l'intervention du Fonds est tout aussi importante en Afrique, dans des pays dont l'endettement est moins spectaculaire mais dont la situation suscite néanmoins beaucoup d'inquiétudes.

Fort opportunément, plusieurs ouvrages récents, d'inspiration tout à fait différente, abordent ce sujet difficile. Maître de Conférences à l'Université de Paris I, Marie-France L'Hériteau analyse les relations du Fonds Monétaire International avec les pays du Tiers Monde d'une façon très complète, mais en se situant sur un plan très général. Les autres ouvrages regroupent les travaux de trois colloques :

Le premier, préparé par P. Guillaumont, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, publie les travaux d'un colloque organisé les 24-27 avril 1984 à Dakar par le FMI, la BCEAO

* L'HÉRITEAU, M.F. *Le Fonds Monétaire International et les pays du Tiers Monde*, Paris, IEDES, P.U.F., 1986, 278 p.

GUILLAUMONT, P. (édition préparée par), *Croissance et ajustement, Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest*. Paris, Economica, 1985, 248 p.

HELLEINER, G.K. (edited by), *Africa and the International Monetary Fund*, Washington, F.M.I., 1986, 278 p.

LANCASTER, C. et WILLIAMSON, J. (edited by), *African Debt Financing*, Institute for International Economics, Special Reports n° 5, Washington, mai 1986, 224 p.

** *Directeur de recherche au CNRS, Paris. Institut Orléanais de Finance, Université d'Orléans, France.*

et le Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal. Les contributions concernent en priorité les pays de l'UMOA¹; la plupart ont été présentés par des spécialistes du Fonds.

Un deuxième colloque s'est tenu à Nairobi du 13 au 15 mai 1985, à l'initiative du Fonds Monétaire et de l'Association des Banques Centrales africaines sur le FMI et l'Afrique. La majorité des rapports, comme des commentaires qu'ils ont suscités, émanent d'experts du Fonds et de plusieurs banques centrales africaines. L'ensemble est présenté par G. Helleiner, professeur à l'Université de Toronto.

Le troisième colloque a été organisé à Washington du 20 au 22 février 1986 par l'Institute for International Economics. La plupart des interventions ont concerné la dette africaine. Elles ont été présentées et discutées par des experts du Fonds Monétaire, de la Banque Mondiale et des milieux financiers occidentaux, principalement américains. L'ouvrage est « édité » par C. Lancaster et J. Williamson dans les publications de l'Institut.

Les thèmes abordés dans ces colloques se sont souvent recoupés. Certains spécialistes ont participé à plusieurs d'entre eux, notamment aux deux derniers, en traitant parfois un sujet différent. C'est pourquoi il nous paraît plus judicieux de rendre compte de ces travaux à partir des thèmes les plus importants qui ont été abordés.

I – Le fonds monétaire et le Tiers Monde

L'ouvrage de M.F. L'Hériteau commence par un rapide exposé des opérations du Fonds et des mécanismes par lesquels une aide peut être – et a été – accordée aux pays en voie de développement. L'essentiel est dit trop succinctement – en quatre-vingts pages – pour que soit évitée toute imprécision: la base de la rémunération versée par le Fonds aux pays dont la situation est créditrice fait l'objet d'un calcul complexe que l'on ne peut comprendre sans se référer à la « norme » (p. 29); les tirages qu'un pays peut effectuer au titre de la politique d'accès élargi ne sont pas financés que par des ressources empruntées (p. 36); la facilité élargie a été réservée aux pays en voie de développement, comme le dit l'auteur (p. 116), mais pourquoi s'étonne-t-elle qu'aucun pays industriel n'y ait eu recours (p. 57)!; le Fonds a besoin des pays industrialisés non seulement pour assurer le bon fonctionnement du système des tirages (p. 64), mais aussi celui du système des DTS par lequel les pays en déficit peuvent obtenir des devises des pays en excédent. Enfin l'auteur donne beaucoup d'informations sur les différentes formes d'aide obtenues par les pays du Tiers Monde, mais elle n'en dresse pas le bilan chiffré.

C'est qu'en réalité le but de l'ouvrage est tout autre: il concerne l'action *qualitative* plus que l'action quantitative du Fonds, l'analyse des *conditions* auxquelles il accorde ses crédits plus que le volume de son aide.² À cet égard l'auteur analyse d'une façon très complète la mise en place et l'évolution de la conditionnalité: ce sont les discussions à Bretton-Woods sur « la charge de la preuve »; c'est l'insertion progressive de telle ou telle clause dans les accords signés par tel ou tel pays, qui étaient au départ « un instrument de précaution » et

1. L'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) regroupe sept pays de l'Afrique de l'Ouest francophone autour de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. La Zone franc comprend également six pays d'Afrique centrale qui ne constituent pas d'union monétaire, mais qui sont regroupés autour de la Banque des États d'Afrique centrale, ainsi que les Comores qui ont leur propre institut d'émission.

2. C'est au contraire cet aspect quantitatif de l'activité du Fonds, et le mécanisme technique de ses interventions qui fait l'objet de notre ouvrage, *Les opérations du Fonds Monétaire International*, Paris, Economica, 2^{ème} édition, 1987.

sont devenus peu à peu « un instrument de contrôle » (p. 93); c'est la décision des Administrateurs le 20 septembre 1968 qui a posé pour la première fois les principes de la conditionnalité; c'est la réforme du 2 mars 1979 qui fait suite aux premières contestations et qui marque un approfondissement plus qu'un assouplissement de la conditionnalité; c'est la prise en compte des facteurs structurels dans le cadre des politiques axées également sur l'offre³, en attendant que le Fonds intervienne aussi dans le rééchelonnement de la dette. Cette analyse historique fait de l'ouvrage une excellente description de la conditionnalité et de la transformation des programmes de stabilisation en programmes d'ajustement. On trouvera un complément intéressant dans la présentation faite par A. Ouattara de la démarche suivie concrètement par le Fonds (*in* Heleiner, pp. 76-86).

M.F. L'Héritau décrit ensuite longuement le contenu des accords de crédit signés entre le Fonds et les pays membres, et la nature des mesures qui sont le plus souvent envisagées. Une action par les quantités peut être menée par la politique monétaire, d'inspiration libérale, ou par la politique budgétaire, d'inspiration keynésienne. L'auteur montre, d'une façon très pertinente, que ces deux approches, loin de s'opposer comme on le pense souvent, convergent au contraire dans leur action sur la régulation de la demande (pp. 140-146). C'est d'ailleurs une action sur le budget qu'est obligé de recommander le Fonds à chacun des pays membres de l'UMOA qui n'ont pas de politique monétaire nationale (et qui ne peuvent pas davantage modifier leur taux de change). Cette situation particulière est analysée par Goreux (*in* Guillaumont, pp. 208-213).

L'action par les quantités, davantage macro-économique, se double d'une action par les prix, davantage micro-économique. M.F. L'Héritau décrit les mesures habituellement choisies: action sur les salaires, sur les taux d'intérêt, sur les prix des produits – notamment alimentaires – et sur le taux de change qui est le prix de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères. Cette action sur les prix n'est pas sans conséquences sur les comportements des agents économiques et donc sur les structures. Elle préfigure l'action sur l'offre que le Fonds a décidé d'exercer en 1980 et qui devait rester complémentaire de l'action sur la demande. Mais A. Ouattara, qui dirige maintenant le département Afrique au FMI, a écrit récemment: « Il faut que les programmes d'ajustement privilégient de plus en plus les mesures axées sur l'offre... en complément de ces mesures, l'expansion de la demande globale devrait être alignée sur celle de l'offre globale. »⁴

Après avoir indiqué le détail des mesures contenues dans les accords signés par le Mali en décembre 1983 et par le Pérou en avril 1984 – mesures qui sont rarement connues – M.F. L'Héritau entreprend une analyse critique de la conditionnalité à deux niveaux.

- La critique *interne* est d'ordre économique, elle s'inscrit dans la logique interne du modèle. Elle consiste à examiner si les programmes sont adaptés aux difficultés rencontrées par les pays, dans quelle mesure ils ont une chance de réussir, s'ils ne risquent pas d'avoir des effets pervers, notamment en termes de croissance ou d'inflation, enfin s'ils n'ont pas un coût social élevé. L'auteur apporte moins une réponse, qu'elle ne fait le

3. Le concept de la conditionnalité a été fréquemment explicité par les experts du Fonds, notamment par J. GOLD, *La conditionnalité*, FMI, brochure N° 31F, 1979 et M. GUITIAN, *La conditionnalité au Fonds Monétaire International: évolution des principes et des pratiques*, FMI, brochure n° 38F, 1981. On lira également la contribution de cet auteur et d'autres contributions sur le même sujet, dans les travaux de deux colloques organisés par le Fonds avec l'Université de Paris I; (P. COULBOIS, *Le système monétaire international face aux déséquilibres*, Paris, Economica, 1982) et avec l'Overseas Development Institute de Londres; (T. KILLICK, *Adjustment and Financing in the Developing World*, FMI, 1982).

4. Bulletin du FMI, 8 juin 1987, pp. 174-175.

point des arguments présentés par les uns et les autres, en se référant aux multiples travaux effectués par les pays qui ont un jour ou l'autre sollicité une aide conditionnelle du Fonds. On regrettera beaucoup dans ces conditions l'absence de bibliographie⁵, ainsi qu'une certaine redondance qui aurait sans doute pu être évitée par une distinction précise entre la nature des mesures envisagées et les critères utilisés pour rendre compte de leurs résultats (les « critères de performance », qui peuvent être d'un autre ordre que les mesures elles-mêmes).

- La critique *externe* est d'ordre extra-économique, elle se situe en dehors de la logique du système. Elle consiste à examiner quelles sont les implications politiques, sociales et culturelles des programmes d'ajustement et à s'interroger sur leur finalité. L'auteur a certes raison de critiquer l'obligation faite systématiquement aux pays de s'ouvrir davantage au commerce extérieur, comme si ce dernier était le seul ressort possible de leur développement. Mais elle n'explore pas les possibilités – et les limites – d'un développement davantage « auto-centré ». La philosophie libérale du Fonds le conduit également à essayer de réduire le rôle de l'État dans les pays qui sollicitent son aide. C'est une autre constante dans les programmes, difficilement acceptée par les pays concernés. Elle ne l'est pas non plus par l'auteur qui écrit que « les pays en voie de développement sont loin d'être sur-administrés » (p. 267). Cela est certes vrai, si on les compare aux vieilles nations occidentales, et à la France en particulier. Mais la faillite quasi totale des entreprises publiques en Afrique suffit à démontrer que le développement doit se faire par d'autres voies que par une extension du rôle de l'État.⁶

L'ouvrage examiné a donc abordé la plupart des questions que soulève l'intervention du Fonds dans la politique des États membres. Les colloques organisés par le Fonds ont permis d'approfondir cette analyse de la conditionnalité à travers l'exemple des pays africains.

II – La conditionnalité du Fonds et l'Afrique

Le premier colloque a concerné les pays de l'UMOA. L'ouvrage présenté par P. Guillaumont donne une description très complète des économies de la région qui sont loin de constituer un ensemble homogène (cf. le rapport de M.C. Damiba). Des statistiques abondantes complètent cette vue d'ensemble (cf. aussi S. Nana-Sinkam). La plupart de ces pays ont tiré sur le Fonds et négocié à cette occasion, à un moment ou à un autre, un programme d'ajustement. Le rapport de E. Calamitsis décrit le contenu de ces programmes; celui de L. Goreux analyse les mesures prises par chacun des pays en cause: on voit que ces mesures, si elles s'inspirent assez largement d'un même modèle, sont néanmoins adaptées à chaque pays. On a rappelé à cet égard que les programmes sont décidés par le Conseil d'Administration au sein duquel le pays concerné est représenté par un administrateur (cf. A. Mohammed, *in* Helleiner, p. 151).

On ne trouve pas les mêmes informations dans les derniers ouvrages qui concernent toute l'Afrique, mais qui approfondissent l'analyse de la conditionnalité. Les auteurs s'attachent souvent à déterminer en quoi la situation des pays africains est particulière, avant d'examiner la conditionnalité dans le contexte africain. Il est certain que ces pays ont à surmonter davantage de difficultés dans la mesure où leur niveau de développement est plus

5. Et on comprend mal que l'auteur, qui a beaucoup cité J. de Larosière, Directeur Général jusqu'au 15 janvier 1987, ait pu écrire chaque fois son nom de La Rosière.

6. Cf. G. GALLAIS-HAMONNO, *Les entreprises publiques en Afrique: un panorama*, Synthèse des travaux du colloque organisé par l'Université Nationale du Bénin et l'Université d'Orléans, Cotonou, février 1985.

bas, leurs ressources plus limitées ou plus concentrées, leur capacité d'épargne plus faible, leur dépendance à l'égard de l'extérieur plus forte, et la croissance de leur population — au moins pour certains d'entre eux — plus rapide. Il n'y a là, avec les pays asiatiques ou d'Amérique latine, que des différences de degré: dans quelle mesure doivent-elles susciter un traitement particulier de la part du Fonds?

Cette question amène d'abord à s'interroger sur les causes de la crise qui affecte les économies africaines. Les pays mettent l'accent sur l'importance des facteurs extérieurs, notamment les chocs pétroliers et la baisse du prix des matières premières, mais aussi la récession dans les pays industrialisés ou l'élévation des taux d'intérêt. Les représentants du Fonds au contraire insistent sur la responsabilité des politiques économiques et financières conduites par les États qui n'ont pas pris par eux-mêmes les mesures d'ajustement qui s'imposaient et qui n'ont pas fait les efforts nécessaires pour améliorer l'affectation de leurs ressources ou pour mieux gérer leur dette extérieure. À la vérité, c'est plutôt le dosage des responsabilités que les uns et les autres établissent différemment.

L'opposition est plus nette sur l'efficacité de certaines politiques incluses dans les programmes d'ajustement. Deux d'entre elles nourrissent habituellement des discussions très vives. Elles ont été les plus souvent évoquées dans les colloques dont nous parlons.⁷

- La première est *la politique de changes*: le Fonds recommande à peu près toujours une dévaluation afin d'accroître les exportations du pays et diminuer ses importations, le déficit étant dû à une surévaluation de la monnaie nationale qui apparaît nettement sur les marchés parallèles où la décote est parfois importante. Mais une dévaluation n'a cet impact que si les quantités exportées et importées réagissent suffisamment (les élasticités sont favorables). Cela est rarement le cas dans des pays qui exportent surtout des matières premières dont les prix sont fixés sur les marchés mondiaux, et qui importent des produits industrialisés souvent indispensables dont les prix en monnaie nationale vont augmenter aussitôt: l'inflation s'en trouvera accélérée d'autant plus sûrement que ces pays sont souvent incapables de fabriquer des produits de substitution. Ces arguments sont abondamment développés dans les quatre ouvrages examinés. Les réponses apportées par le Fonds n'arrivent pas à convaincre.
- La deuxième est *la politique monétaire*. Le Fonds envisage presque toujours, en même temps qu'un contrôle plus strict de la création monétaire, un relèvement des taux d'intérêt. Que le prix de l'argent soit élevé paraît à la fois logique dans des pays où le capital est rare, et nécessaire à encourager l'épargne des ménages, à inciter les entreprises à mieux calculer la rentabilité de leurs investissements, enfin à décourager les sorties de capitaux. Mais dans les pays africains l'intérêt entre peu dans la motivation des épargnants. Les nombreux travaux déjà effectués n'ont pas permis de démontrer une relation positive entre l'épargne et son rendement. Si l'épargne domestique est très faible en Afrique, cela a été abondamment souligné par les intervenants, c'est d'abord parce qu'il est difficile de l'évaluer du fait qu'elle est peu mobilisée par les banques et les institutions traditionnelles. On cherche les moyens d'y remédier... En réalité, les Africains épargnent par le biais d'associations informelles ou en remettant leur argent aux tontiniers qui sillonnent chaque jour les rues de chaque village.⁸ La politique monétaire

7. Ce sont précisément les deux mesures qui ne peuvent être envisagées dans le cadre de la Zone franc. Cf. *supra*.

8. Cf. notre article « L'épargne informelle en Afrique », *Revue des Études Coopératives*, n° 14, Paris 1985, pp. 53-78. Le 20 décembre 1984, *Le Monde* rendait compte d'un colloque organisé à Yaoundé sur la mobilisation de l'épargne dans le Tiers Monde sous le titre « Prospector les gisements d'épargne ».

qui agit par le taux d'intérêt ou par l'importance des réserves imposées aux banques n'a guère d'effet face à ces pratiques.

Les discussions ont porté sur bien d'autres aspects de la conditionnalité, mais non pas sur son principe même, que les pays africains ne contestent pas. Ils réclament surtout une approche plus flexible qui tienne mieux compte de leur retard à l'égard des pays industrialisés (cf. Saitoti *in* Helleiner). Ils mettent surtout l'accent sur la nécessité pour le Fonds de développer les politiques de l'offre afin précisément de mieux agir sur la croissance (cf. A. Taylor *in* Helleiner). Les objectifs du Fonds qui consistent à intégrer davantage les pays en voie de développement dans le commerce international ont été discutés, notamment par J. Loxley (*in* Helleiner) qui leur oppose l'esprit du plan de Lagos cherchant pour l'Afrique les voies d'un développement « auto-centré ». Mais la critique « externe » de la conditionnalité entreprise par M.F. L'Héritau, n'a pas été poussée plus loin.

III – L'endettement des pays africains

L'endettement est un deuxième problème auquel sont confrontés les pays en voie de développement depuis quelques années. Il a une large place dans les ouvrages recensés.⁹ Bien qu'il n'atteigne pas l'ampleur qu'on lui connaît en Amérique latine, il est également important en Afrique où il a le plus fortement progressé depuis la fin des années 70. La charge qu'il représente – le service de la dette correspondant au paiement de l'intérêt et au remboursement du capital – est devenue extrêmement lourde pour certains pays par rapport à leurs exportations ou à leur PNB. E. Brau donne à cet égard beaucoup d'informations chiffrées (*in* Lancaster). Il souligne aussi les particularités de la dette des pays africains qui ont davantage emprunté auprès du secteur public et dont un seul, la Côte d'Ivoire, a demandé le rééchelonnement de sa dette envers les banques commerciales à l'appui d'un programme d'ajustement signé avec le Fonds (*in* Helleiner). Enfin, la situation des pays de l'Afrique de l'Est et du Sud et les particularités de leur endettement sont étudiées par un groupe d'experts de la Banque Mondiale (*in* Lancaster).

Il ne suffit pas pour chaque pays d'évaluer sa dette, encore faut-il qu'il la gère correctement. Bien des progrès semblent pouvoir être faits à cet égard, qu'examinent notamment H. Brau (*in* Helleiner) et R. Moore (*in* Lancaster), et qui concernent aussi bien les modalités de rééchelonnement que l'émission d'obligations ou la pratique de swaps pour réduire le risque de change. L'Institut d'Économie Internationale a analysé en même temps les autres sources possibles de capitaux, qu'il s'agisse de l'aide bilatérale, des concours des institutions régionales ou internationales ou des investissements directs.¹⁰

Mention est faite aussi, incidemment, des sources domestiques: l'épargne nationale va souvent se placer à l'extérieur, et lorsque la monnaie n'est pas convertible comme dans la Zone franc, elle est échangée sur des marchés parallèles, ce qui explique l'importance des erreurs et omissions à la balance des paiements. Il y a bien une bourse des valeurs dans trois pays africains: leur activité reste réduite, mais quelques mesures concrètes devraient permettre de la développer. Le vrai problème de l'épargne africaine est qu'elle n'est pas prête à s'institutionnaliser et qu'il n'est pas facile de ce fait de la mobiliser en faveur du

9. Il a été traité, dans le cadre plus général de l'endettement international, dans six ouvrages que nous avons réunis et étudiés dans le numéro de décembre 1987, volume XVIII, p. 841, d'*Études internationales*.

10. L'Institut a publié sur ce thème un ouvrage plus complet de D.R. LESSARD et J. WILLIAMSON, *Financial Intermediation beyond the Debt Crisis*, septembre 1985.

développement. Les Africains épargnent moins pour se prémunir des aléas du lendemain qu'ils n'épargnent tous ensemble, pour une démarche collective qui a sa valeur en elle-même et qui aboutit à privilégier la fonction sociale de la monnaie au détriment de sa fonction temporelle. Il est regrettable que les travaux sur l'endettement, à l'instar de ceux que nous analysons, ne prennent pas davantage en compte les mentalités des populations pour trouver une solution aux problèmes qui assaillent leur pays.

C'est une insuffisance cruciale de l'épargne domestique qui a amené les pays africains, comme tous les pays en voie de développement, à faire appel à l'épargne étrangère par le canal des banques privées. On s'étonnera néanmoins qu'un responsable de la Citibank regrette que l'Afrique ait beaucoup moins emprunté de cette façon que l'Amérique latine (G. Clark, *in* Lancaster, p. 142). L'auteur admet toutefois que les banques devraient intervenir avec plus de perspicacité; il rejoint en cela P. Mentre qui souhaite qu'un retour de la confiance permette aux banques de revenir à un rythme de progression de leurs crédits proche de celui de leurs fonds propres, c'est-à-dire de l'ordre de 8 à 10 % (*in* Guillaumont, p. 151). Cette perspective se fonde sur le postulat que le développement s'appuie sur le commerce international et sur l'ouverture des économies. Au-delà de la critique de M.F. L'Hériteau, ne pourrait-il pas s'appuyer d'abord sur les efforts de ces pays pour mobiliser leurs propres ressources et prendre en main leur avenir?

Ces actions sont de long terme. Pour l'instant, le Fonds Monétaire joue un rôle de premier plan en aidant les pays à gérer leur dette et à obtenir son rééchelonnement. Il les aide en même temps à retrouver la voie de l'équilibre extérieur — c'est son rôle dans l'ajustement — et à obtenir les nouveaux crédits dont ils ont besoin pour réaliser cet ajustement — c'est la nouvelle fonction de « catalyse » qui ne peut être pleinement assurée par le Fonds que s'il est une institution monétaire (cf. H. Brau *in* Helleiner, p. 176). Comment dès lors concilier ce rôle avec celui qu'on veut lui faire jouer dans le processus de développement?

IV – Le Fonds monétaire et la banque mondiale face au développement

Les ouvrages recensés ont beaucoup insisté sur le rôle de la Banque Mondiale, en particulier sur le continent africain. L. de Azcarate a analysé tout spécialement l'évolution de son rôle, notamment depuis la récession de l'économie mondiale qui, après les chocs pétroliers, a constitué un choc supplémentaire et appelé une extension et une diversification des opérations de l'institution (*in* Helleiner). Le même auteur a exposé ce qu'étaient les prêts à l'ajustement structurel qui ont débuté en 1980 et qui représentent maintenant près de 30 % des crédits accordés par la Banque (*in* Guillaumont). D'autres ont analysé le programme d'action spéciale mis en route en 1983 pour faciliter le déboursement des fonds prévus, ainsi que le programme d'action pour l'Afrique au sud du Sahara issu du fameux rapport Berg qui permet de prêter un milliard de dollars supplémentaire chaque année. Si l'on tient compte des opérations habituelles de la Banque, l'aide accordée aux pays africains est essentielle à leur développement. Ajoutons que l'Agence Internationale pour le Développement va utiliser 50 % des ressources qu'elle est en train de reconstituer au profit de l'Afrique.

« Plutôt que Banque Mondiale, on devrait nous appeler Institut de développement mondial », disait récemment Barber Conable.¹¹ Mais si le développement est à ce point l'affaire de la Banque, il ne peut être de la même façon l'affaire du Fonds. D'une part, ses

11. *Le Monde*, 25 juillet 1985, p. 21. Le Président de la Banque Mondiale était interviewé à l'occasion de la restructuration sans précédent de son institution, dont la gestion soulève des difficultés grandissantes.

ressources sont beaucoup plus limitées: le Fonds ne peut disposer que d'une fraction de son capital, puisque seules les monnaies des pays qui ont une position extérieure suffisamment forte sont des monnaies « utilisables » qui peuvent être cédées dans les tirages. Plus les pays déficitaires peuvent demander une aide importante, moins ils sont nombreux à pouvoir le faire. D'autre part, le Fonds a été conçu comme une coopérative. Il ne peut accorder de crédits qu'à court terme, pour permettre à tous les pays membres qui peuvent à un moment ou à un autre avoir une balance des paiements déficitaire d'exercer leurs droits de tirage. Il accorde ses crédits pour une période relativement courte — cinq ans, au maximum dix ans — au terme de laquelle le remboursement s'impose.

Ces limites ont été rappelées par les experts du Fonds. Les pays africains ont été surtout sensibles à leurs conséquences, en observant qu'en 1986 leurs rachats avaient pour la première fois dépassé leurs tirages et qu'ils avaient donc, en réalité, remboursé le Fonds.¹² J. Williamson analyse cette situation qui ne doit pas surprendre de la part d'une institution dotée d'un rôle monétaire et dont les ressources doivent circuler (*in* Lancaster). Mais beaucoup se demandent si le Fonds n'est pas en train de réduire son aide aux pays africains et d'une façon générale aux pays en voie de développement.

Il n'en est rien. Certes, le Fonds ne peut exercer son activité que dans le cadre de ses statuts qui, en fixant les modalités de ses opérations, en tracent en même temps les limites. Et ces limites apparaissent en pleine lumière, maintenant que les crédits massifs accordés aux pays en voie de développement il y a dix ans arrivent à échéance. Mais le rôle du Fonds à l'égard de ces pays se modifie, il ne se réduit pas.

- *D'une part*, les ressources autrefois gérées par le Fonds Fiduciaire sont maintenant utilisées par le Fonds pour accorder des crédits à des conditions privilégiées aux pays les moins avancés. Ces ressources vont passer de 3 à 9 milliards de DTS grâce aux contributions attendues de pays industrialisés et pétroliers. Le Fonds va disposer là d'un moyen d'intervention particulièrement bien adapté et qui devrait profiter largement aux pays africains: ils ont déjà bénéficié de 57 % des crédits accordés à ce titre.
- *D'autre part*, le Fonds coopère étroitement avec la Banque Mondiale depuis quelques années. La facilité d'ajustement structurel, comme le plan Baker, vont encore renforcer cette coopération puisque tous deux prévoient une intervention simultanée du Fonds et de la Banque. On ne saurait pour autant parler de fusion, comme cela a été souvent évoqué. Alors que la Banque finance directement des projets de développement, le Fonds aide les pays à se trouver dans les conditions les plus propices à leur développement. En les aidant à pratiquer l'ajustement qui s'impose, il les met sur la voie d'une croissance durable.¹³

Le Fonds qui s'est constamment adapté continue de le faire. Il a permis d'éviter que l'endettement de l'Amérique latine ne tourne en catastrophe. M. Camdessus envisage maintenant de mettre à la disposition des pays à faible revenu — parmi lesquels on trouve beaucoup de pays africains — « une stratégie nettement renforcée d'ajustement pour la croissance » qui comprendrait notamment un programme de redressement durable et un rééchelonnement de la dette officielle à des conditions très favorables.

12. L'endettement des pays africains envers le Fonds a diminué de 670 millions de DTS en 1986 et de 420 millions pendant les cinq premiers mois de 1987. Mais plus de 80 % de ces remboursements ont concerné l'Afrique du Sud et le Maroc.

13. Allocution prononcée par M. Camdessus devant le Conseil Économique et Social des Nations Unies, le 26 juin 1987. Cf. *Bulletin du FMI* du 6 juillet 1987.

Le Fonds Monétaire pourrait aussi soutenir l'effort des pays en voie de développement et alléger leur dette en reprenant les allocations de DTS. Cette suggestion a été plusieurs fois formulée dans les colloques évoqués, mais on sait qu'elle est pour l'instant bloquée politiquement. Le Fonds agit aussi en faveur de ces pays, d'une façon indirecte, quand il s'efforce de stabiliser les taux de change, quand il prêche pour une plus grande coordination des politiques économiques entre les pays industrialisés et quand il essaie de rétablir une certaine symétrie entre les pays développés et ceux qui ne le sont pas encore. Les problèmes que nous avons abordés ne peuvent en effet trouver leur solution, à long terme, que dans le cadre d'une réforme du système monétaire international.

C'est là une autre histoire qui n'était pas au programme des ouvrages recensés. Ces derniers ont au moins le mérite d'aborder un problème éminemment complexe, actuel et donc fluctuant, et de donner au lecteur, au-delà des informations de base et des statistiques habituelles, l'occasion d'une réflexion approfondie sur quelques aspects essentiels des relations internationales.